

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2012

Le conseil municipal, dûment convoqué le 17 avril 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Étaient présents : Jacky NOUET - Georges SILVESTRE –Corinne DECOLLONGE – Patrick DER-KEVORKIAN – Magali TAFARO – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS – Murielle BARBECOT.

Excusés : Christophe COQUART

Absents : Corinne CASALS - Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Corinne DECOLLONGE

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DU SECOND OEUVRE DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur SILVESTRE présente l'avant projet définitif concernant la réalisation du second œuvre de la médiathèque qui a été remis le 26 avril 2012 par le cabinet d'architecture MOLNAR & PICCINATO. Il fait apparaître un montant total de travaux de 207 212,48 € TTC.

Une consultation sera lancée prochainement pour le choix des entreprises et la réalisation des travaux.

L'APD est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROGRAMME D'INFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE

Concernant l'informatisation et la création de services aux usagers, l'étude réalisée par la mairie de SAINT MARCEL EN DOMBES, fait apparaître un coût total de 6 849,20 € TTC pour les matériels suivants :

- Réseau
 - 1 Routeur, TP-LINK TL-ER5120
 - 1 Switch, CISCO SG 100-16
 - 1 Borne accès Wifi, CISCO Aironet 1142
- Serveur réseau
 - 1 Serveur, HP Proliant MicroServer N36L
(+2 disques durs 500 Go + 4 Go mémoire)
- Postes de travail
 - 3 ordinateurs, Lenovo IdeaCenter A320 (tout-en-un)
 - 1 Douchette, (lecteur de codes barre)
- Poste de consultation public
 - 1 ordinateur, MSI Wind Top AE1920-236FR (tout-en-un)
- Imprimante
 - 1 Imprimante réseau, HP Laserjet Entreprise 600
- Sécurité électrique
 - 4 onduleurs, 500 VA pour postes
 - 1 onduleur, 1600VA pour serveur et équipements réseau

Monsieur NOUET remarque que cette installation est sophistiquée et comment seront gérés les problèmes de fonctionnement ? Monsieur SILVESTRE précise que cette configuration est obligatoire avec un serveur dédié, très peu de pannes sont à déplorer avec ces systèmes.

Ce programme est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT MATERIEL ET MOBILIER DE LA MEDIATHEQUE

Concernant l'équipement matériel et mobilier de la médiathèque, l'étude du cabinet d'architecture MOLNAR & PICCINATO comportant un plan d'agencement et un devis de fournisseur, fait apparaître un montant total de 43 561,36 € TTC.

A la suite de ce premier devis, une consultation sera lancée pour arrêter le choix définitif du ou des fournisseur(s).

Ce programme est approuvé à l'unanimité.

CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE STATUTAIRE

Monsieur le maire rappelle que le contrat collectif signé avec le groupe GRAS SAVOYE arrive à son terme le 31 décembre prochain.

L'assemblée est sollicitée pour :

- étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires
- donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin :
 - qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels;
 - qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires;
 - qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité cette consultation via le Centre de Gestion de l'Ain.

AVENANT AU CONTRAT GROUPAMA

Monsieur le Maire présente l'avenant au contrat d'assurance GROUPAMA incluant le local médiathèque pour un montant de 68,23 € TTC. Le montant total de la cotisation annuelle s'élève à 4 006,25 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant au contrat d'assurance GROUPAMA.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire transmet la demande d'adhésion en date du 22 mars 2011, au « Fonds Solidarité Logement », géré par le Conseil Général.

Une contribution de 0,30 Euros par habitant est souhaitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adhérer au Fonds Solidarité Logement en accordant une subvention d'un montant de 150 € qui a déjà été inscrite lors du vote du budget.

QUESTIONS DIVERSES

M.PETRONE :

- demande d'un habitant du Jonchay de mettre en place une limitation de vitesse à 30 km/h sur la voie communale reliant la RD 1083 au cimetière, un arrêté sera pris dans ce sens et le panneau de la rue du Jonchay sera déplacé.
- un habitant du Pré Royal demande un arrêt de traitement des terres agricoles longeant de lotissement lorsqu'il y a du vent, Monsieur NOUET se renseigne sur la réglementation.

Les bureaux de vote pour les législatives sont mis en place.

Clôture de la séance à 22 heures 30 .